Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260213-CC2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2026
Publication : 13/02/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Compétence action sociale – déclaration d'intérêt communautaire du soutien au financement des équipements médicaux de pointe des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°CC2026-008

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	76
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	83
Secrétaire de séance : **Sébastien LEROUX**	

L'an 2026, le 09 février à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Céline BESNARD (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260213-CC2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2026
Publication : 13/02/2026

François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Talal ABDELKADER (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ;M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET), M. Sebastien LEROUX (DREUX).

Pouvoir(s) :

M. Pascal ROSSION (DREUX) donne pouvoir à Madame Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) donne pouvoir à Mme Sophie VILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) donne pouvoir à M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) donne pouvoir à Madame Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260213-CC2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2026
Publication : 13/02/2026

Il a été exposé,

L'amélioration de l'offre de soins sur le territoire constitue un enjeu essentiel pour répondre aux besoins de la population, notamment en matière :

- de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins ;
- d'attractivité médicale et de fidélisation des professionnels de santé ;
- d'innovation thérapeutique et de diagnostic précoce.

Face à ce constat, la Communauté d'agglomération a engagé par délibération n°2022-214 en date du 26 septembre 2022, la révision de ses statuts afin de se doter à l'échelle du territoire, d'une compétence partielle en matière de promotion de la santé.
À la suite de la procédure de modification statutaire, les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté inter préfectoral en intégrant la compétence partielle « promotion de la santé » en ces termes :
« *À l'échelle du territoire, la Communauté est compétente pour l'animation, la coordination des dispositifs contractuels et de la mise en œuvre des actions, en partenariat avec l'agence régionale de santé. Pour ce qui concerne le contrat local de santé et les actions qui en découlent, l'exercice de la compétence par la Communauté sera circonscrit sur le territoire des communes membres ne disposant pas d'un contrat en vigueur* ».

Au-delà de cette compétence permettant notamment de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, en matière de santé, au plus proche de la population au moyen du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, d'autres actions s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins de la population tout en permettant d'accroître l'attractivité du territoire dans le domaine des soins.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val-de-Loire, dans son Schéma Régional de Santé 2023-2028, fixe comme objectif d'accompagner l'évolution des pratiques des professionnels de santé (objectif opérationnel N°10). Ces évolutions peuvent être liées aux innovations, comme avec le développement du numérique en santé par exemple. Ainsi, la Communauté d'agglomération souhaite mettre en œuvre des actions de soutien aux établissements publics de santé (hôpitaux publics), compte tenu de leur intérêt public local et de leur imbrication avec les politiques sociales du territoire.

Plus précisément, la Communauté d'agglomération souhaite contribuer au financement des équipements médicaux de pointe des établissements publics de santé (hôpitaux publics) du territoire (ex. : IRM, robots chirurgicaux, ...) qui permettent :
- d'améliorer la qualité et la rapidité des diagnostics ;
- de réduire les délais de prise en charge pour les pathologies lourdes ;
- de renforcer l'attractivité des établissements hospitaliers du territoire.

Et par suite, d'améliorer l'accès aux soins, la prévention sanitaire et ainsi la qualité de vie des habitants du territoire.

Conformément à ses statuts, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire.

Pour rappel, l'intérêt communautaire de la compétence action sociale a été modifié par délibération du conseil communautaire n°2018-244 et comprend actuellement les services et équipements suivants :

- Relais d'assistants maternels de Châteauneuf-en-Thymerais pour le secteur comprenant les Communes d'Ardelles, Châteauneuf-en-Thymerais, Favières, Fontaine-les-Ribouts, Le Boullay-les-deux-Eglises, Maillebois, Puiseux, Saint Ange et Torçay, Saint Jean de Rebervilliers, Saint Maixme-Hauterive, Saint Sauveur Marville, Sérazereux, Thimert-Gâtelles, Tremblay-les-Villages ;
- Relais d'assistants maternels de Saint Lubin des Joncherets pour le secteur des Communes de Saint-Rémy sur Avre, Saint Lubin des Joncherets, Dampierre-sur-Avre, Nonancourt, Bérou la Mulotière ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260213-CC2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2026
Publication : 13/02/2026

- Relais d'assistants maternels de Brezolles pour le secteur des Communes de Brezolles, Beauche, Les Châtelets, La Mancelière, Crucey-Villages, Châtaincourt, Escorpain, Fessanvilliers-Mattanvilliers, Laons, Revercourt, Prudemanche, Saint Lubin de Cravant ;
- Relais Parents – Assistante Maternelle Itinérant du Val d'Eure-et-Vesgre sur le secteur comprenant les Communes d'Anet, Boncourt, Ezy-sur-Eure, Gilles, Guainville, Ivry-la-Bataille, La Chaussée d'Ivry, Le Mesnil-Simon, Oulins, Saussay et Sorel-Moussel ;
- Relais d'assistants maternels de Chérisy pour le secteur des Communes d'Abondant, Berchères-sur-Vesgres, Broué, Bû, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, La Chapelle-Forainvilliers, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint Ouen Marchefroy, Serville ;
- Pôle Jeunesse – Point Information Jeunesse (à Anet) ;
- Pôle Famille (à Anet) ;
- Etablissements et services d'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans suivants : (« Abel Lefèvre » à Ezy-sur-Eure ; « Les Marmousets » à Ivry-la-Bataille ; Rue de la Fiche à Brezolles et Rue de la Libération à Châteauneuf-en-Thymerais).

Il est proposé, conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales de reconnaître d'intérêt communautaire, le soutien au financement des équipements médicaux de pointe des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de l'agglomération du Pays de Dreux.

Conformément à l'article susvisé, la reconnaissance de l'intérêt communautaire est déterminée par le conseil de la Communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5216-5,*
***VU** le code de la santé publique.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : DÉCLARE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE LA COMPÉTENCE « ACTION SOCIALE », le soutien au financement des équipements médicaux de pointe (ex. : IRM, robots chirurgicaux, ...) des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération ;
ARTICLE 2 : DÉLÈGUE au bureau communautaire l'approbation et la conclusion des conventions afférentes au soutien du financement des équipements médicaux de pointe (ex. : IRM, robots chirurgicaux, ...) des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 FEV. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 13 FEV. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**